

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 22 février 2008

L'an deux mil huit, le vendredi 22 février, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-121-10 et L-122-5 du code des communes.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Michel LEGOURD ; Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie ; et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Claude HENRY, Marie-Thérèse LEGOURD, Catherine ANDRE, Maurice DELANOUE, Jean-Michel DOUSSELIN, Annick LELIEVRE, Sébastien NURET, Christine PILLAULT, Brigitte SCHRICKE, Philippe SEDILLEAU

Etaient absents : Philippe FOUCHER et Daniel GRIBONVALD

Président : Michel LEGOURD

Secrétaire : Annick LELIEVRE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation dossier consultation : travaux des réseaux rue des Prés,
- Indemnités,
- Questions et affaires diverses.

SEANCE OUVERTE AU PUBLIC.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

Approbation dossier consultation

Nous avons reçu une estimation de l'équipement concernant les travaux des réseaux de la rue des Prés (eaux usées, potables et pluviales).

Cette estimation est de 327225.60€ TTC.
Il faut lancer la consultation des entreprises.

Accord unanime.

Assainissement collectif :

Lors d'une vente de maison, il est demandé à la mairie si cette maison est raccordée au tout à l'égout. Bien que cela soit obligatoire dans les zones d'assainissement collectif, on ne sait pas toujours si cela a été fait.

Il est proposé de demander au notaire qu'un certificat de raccordement soit produit par le vendeur.

Accord unanime.

Indemnités de mission.

Le conseil met en place une indemnité compensatrice pour le personnel communal.
Cette indemnité est l'IEMP : indemnité d'exercice de mission des préfectures

La séance est levée.

Le maire et les conseillers ont signé.